



Doc. 15681  
23 janvier 2023

## Le Sommet de Reykjavik du Conseil de l'Europe: Unis autour de valeurs face à des défis hors du commun

### Amendement<sup>1</sup> n° 20

*Dans le projet de recommandation, remplacer le paragraphe 8.3.1 par le paragraphe suivant:*

«soutenir et diriger l'initiative visant à créer un tribunal pénal international ad hoc, chargé d'enquêter sur le crime d'agression commis par les dirigeants politiques et militaires de la Fédération de Russie et d'engager des poursuites à leur encontre, et appeler le Conseil de l'Europe et les États membres à fournir une assistance concrète sur le plan technique et celui de l'expertise pour sa mise en place, tout en invitant le Conseil de l'Europe à jouer activement un rôle de premier plan dans la création de ce tribunal pénal international ad hoc»

*Déposé par:*

MARTÍNEZ FERRO María Valentina, Espagne, PPE/DC  
ÅBERG Borian, Suède, PPE/DC  
BUŠIĆ Zdravka, Croatie, PPE/DC  
EDER-GITSCHTHALER Andrea, Autriche, PPE/DC  
GÖTHBERG Gustaf, Suède, PPE/DC  
KÖCK Eduard, Autriche, PPE/DC  
LOPATKA Reinhold, Autriche, PPE/DC  
MEZENTSEVA Mariia, Ukraine, PPE/DC  
MODERT Octavie, Luxembourg, PPE/DC  
NICULESCU-ȚĂGÂRLAȘ Cristian-Augustin, Roumanie, PPE/DC  
ROCHA FERREIRA Catarina, Portugal, PPE/DC  
SOBOLIEV Serhii, Ukraine, PPE/DC  
STIER Davor Ivo, Croatie, PPE/DC  
VLASENKO Sergiy, Ukraine, PPE/DC

---

1. 2023 - Première partie de session

